

<b>«PORT DU SUD MARINA» CONDITIONS PARTICULIERES D'USAGE D'UN POSTE SUR TERRE-PLEIN</b>
---

**Article 1 – OBJET DU CONTRAT**

L'USAGER réserve un emplacement sur terre-plein pour y faire stationner son bateau sur remorque, décrit au §4 du feuillet n°1 du présent contrat d'usage des installations. PORT DU SUD MARINA réserve pour ce bateau un emplacement que l'USAGER reconnaît expressément avoir visité et accepté, pour une occupation d'une durée précisée au §2 du feuillet n°1 du présent contrat, conformément aux dispositions tarifaires en vigueur pour l'année d'occupation et moyennant le paiement d'avance de la redevance d'usage.

En cas de dépassement de la période convenue, un complément de prix sera exigible sur la base du tarif journée en vigueur.

Le numéro du poste attribué est fixé par la Capitainerie de PORT DU SUD MARINA.

PORT DU SUD MARINA peut néanmoins changer l'affectation primitivement dévolue, soit au moment du renouvellement de la réservation, soit même au cours de la période réservée.

En cas de vente du bateau, le poste concerné ne peut en aucun cas faire l'objet d'un transfert de droit de jouissance.

**En aucun cas, le présent contrat d'usage ne donne le droit à son propriétaire, famille, équipage ou tiers, de résider, d'habiter, ou de séjourner même provisoirement à bord du navire dans l'enceinte du Port. La vie à bord d'un navire, est strictement interdite sur le port à sec.**

**Article 2 – OBLIGATIONS DE L' « USAGER »**

L' «USAGER» s'engage à n'occuper l'emplacement que pour le bateau et la remorque définis au §4 du feuillet n°1 du présent contrat. Le bateau et la remorque de l'«USAGER» doivent avoir des papiers de bord et des titres de propriété en règle qui doivent être présentés aux préposés de «PORT DU SUD MARINA» sur leur demande. Le bateau et la remorque de l'«USAGER» devront être parfaitement identifiables, conformément à la réglementation en vigueur. Le bateau et la remorque de l'«USAGER» devront être en bon état et tenus constamment dans l'état de propreté qui convient. L'«USAGER» veillera à ce que le bateau soit solidement amarré à la remorque. L'«USAGER» s'engage à fournir à la Capitainerie, avant occupation de l'emplacement, l'attestation d'assurance du bateau couvrant sa responsabilité au moins pour les risques suivants :

- dommages causés aux ouvrages du Port,
- renflouement et enlèvement de l'épave en cas de naufrage dans les limites du Port ou dans les chenaux d'accès,
- dommage causé à des tiers à l'intérieur du Port.

Le véhicule et la remorque servant à la mise à l'eau du bateau devront être assurés pour les dommages causés aux tiers ou aux ouvrages portuaires, et être conformes aux normes applicables à tous les véhicules circulants sur les voies publiques. Il est rappelé que l'assurance demandée aux «USAGERS » constitue une condition essentielle de l'utilisation de l'emplacement. Le bateau de l'«USAGER» sera obligatoirement stocké sur une remorque adaptée à la taille du bateau et en bon état. L' «USAGER» s'engage à n'exercer aucun recours contre «PORT DU SUD MARINA» dans le cas où son bateau et/ou sa remorque seraient endommagés par des tiers non identifiés. L' «USAGER» déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Port et des consignes de sécurité qu'il trouvera à la Capitainerie du Port et s'engage formellement à les respecter.

**Article 4 – OBLIGATIONS DE «PORT DU SUD MARINA»**

«PORT DU SUD MARINA» s'engage à mettre à la disposition de « l'USAGER » :

- un emplacement sur terre-plein adapté à la taille du bateau et la remorque définis au §4 du feuillet N°1 du présent contrat, et équipé d'anneaux d'amarrage pour immobiliser et assurer les remorques et bateaux lors des coups de vent et cyclones,
- une aire de lavage destinée au rinçage du bateau,
- un point d'avitaillement en eau pour l'approvisionnement du bateau avant un départ en mer,
- un point d'avitaillement en énergie électrique pour l'éclairage du terre-plein et le petit entretien du bateau,
- une aire de stationnement pour le véhicule dans la limite des places disponibles,
- des lavabos et W-C,

« PORT DU SUD MARINA » s'engage à fournir à « l'USAGER » les services suivants :

- la collecte des ordures ménagères et des huiles et batteries usagées depuis les bacs ou conteneurs prévus à cet effet,
- services d'informations météorologiques, nautiques et touristiques.

La responsabilité de «PORT DU SUD MARINA» ne saurait être retenue en cas de rupture des amarres à flot ou sur terre-plein, celles-ci devant être de section suffisante et correctement protégées contre le ragage.

En aucun cas «PORT DU SUD MARINA» ne pourra être tenue pour responsable de la bonne conservation du bateau et de sa remorque dans leur ensemble et en particulier des chromes, batteries, appareillages électriques des moteurs et des installations du bateau, des vernis, de l'accastillage et de tout accessoire.

«PORT DU SUD MARINA» ne pourra être tenue pour responsable des vols et disparitions d'objets se trouvant à bord du bateau ou du vol de bateau ou de sa remorque. «PORT DU SUD MARINA» avisera le propriétaire du bateau de tout incident qui surviendrait à son bateau au cours du séjour de ce dernier dans le port dans la mesure ou elle en aura eu connaissance.

«PORT DU SUD MARINA» ne pourra être tenue pour responsable des incidents et dégâts qui pourraient être causés lors des manœuvres exécutées par les véhicules sur le terre-plein du port.

#### **Article 5 – FACTURATION**

L'USAGER verse à la signature du présent contrat une caution d'un montant égal à un mois de location TTC. Cette caution lui sera restituée à son départ du Port, déduction faite de toutes les sommes dues à PORT DU SUD MARINA de quelque nature qu'elles soient.

L'USAGER recevra en justification du ou des paiements par lui effectués, une facture qui lui sera délivrée par « PORT DU SUD MARINA » sur simple demande. Les factures sont payables d'avance au plus tard de 10 du mois concerné par la prestation. Tout retard de paiement entraînera d'office l'application d'une pénalité de 5% par mois écoulé et dû sans qu'une mise en demeure soit nécessaire. En cas de non paiement des sommes dues au titre du présent contrat, pénalités incluses, l'USAGER devra supporter tous les frais mise de recouvrement engagés par PORT DU SUD MARINA.

#### **Article 6 – DUREE**

Le contrat est valable pour la période indiquée au §2 du feuillet n°1 du présent contrat, il peut aussi prendre fin par une décision de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé réception ou par lettre remise contre émargement à la Capitainerie, le délai de préavis étant fixé à un mois. Aucune déclaration verbale ne sera prise en compte. Le décompte du séjour dû se fait alors au prorata du mois inachevé.

Au plus tard un mois avant la date d'échéance indiquée au §2 du feuillet N°1, l'usager aura la faculté de demander le renouvellement dudit contrat, PORT DU SUD MARINA se réservant le droit d'accepter ou non ce renouvellement.

#### **Article 7 – CLAUSE RESOLUTOIRE**

Outre les cas de résiliation automatiques visés au présent contrat ou dans le règlement intérieur, en cas de manquement par l'usager à l'une quelconque des obligations contenues dans le présent contrat ou dans le règlement intérieur de Port du Sud Marina, Port du Sud Marina pourra si bon lui semble et huit jours après mise en demeure adressée à l'usager par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en mains propres et non suivie d'effet prononcer la résiliation du contrat d'usage.

Les informations nominatives contenues dans le présent contrat pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès de PORT DU SUD MARINA dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait en deux exemplaires originaux, à Nouméa, le

(Signature de l'Usager précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord »)

L'USAGER

SARL PORT DU SUD MARINA

#### **CAPITAINEURIE DE PORT DU SUD MARINA**

5 Ter Rue Barrau - Baie de l'Orphelinat - 98800 NOUMEA - Tel : 27 47 77 - Fax : 27 46 66 - Email :

[capitainerie@portdusud.nc](mailto:capitainerie@portdusud.nc)

[www.portdusud.nc](http://www.portdusud.nc) - Ridet : 686-626-001